



## AVIS PUBLIC

---

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 12 février 2024, le conseil de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté un premier projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 287-24 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 visant à revoir plusieurs dispositions réglementaires* ». Ce règlement vise à effectuer les modifications suivantes :
  - Préciser au règlement de zonage que les activités d'agrotourisme, telles que les services de repas à la ferme, les visites guidées à la ferme et le stationnement de véhicules récréatifs autonomes des clients de passage sur une exploitation agricole peuvent être autorisées à l'intérieur des zones agricoles dynamiques (A) et agroforestières (Af) selon les conditions prescrites au Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (c. P-41.1, r.1.1);
  - Autoriser les exploitations acéricoles à l'intérieur de la zone résidentielle de villégiature Rv-2, située dans le secteur du lac Simon, à certaines conditions;
  - Autoriser les entreprises artisanales ainsi que les usages complémentaires de services à l'intérieur de la zone résidentielle de villégiature Rv-6, située dans le secteur du rang Ste-Anne-Nord, à titre d'usage complémentaire à l'habitation.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 mars 2024 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 80, rue Principale. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
3. Le projet de règlement détaillé peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://sca.quebec/> Toute personne peut également obtenir une copie du projet de règlement en communiquant avec nous au 418-329-3304 au poste 101 ou par courriel à l'adresse suivante : [direction@sca.quebec](mailto:direction@sca.quebec);
4. Le projet de règlement adopté contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 23 FÉVRIER 2024.

Mélanie Bourgeois, directrice générale  
et greffière-trésorière par intérim

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir publié le 23 février 2024 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 23 février 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois, directrice générale  
et greffière-trésorière par intérim